

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DAC 835** Autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 51, rue de l'arbre sec 75001 Paris.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 51, rue de l'arbre sec 75001 Paris, représenté par le Cabinet Charpentier 29, avenue de la République, 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 51, rue de l'arbre sec 75001 Paris, représenté par le Cabinet Charpentier 29, avenue de la République, 75011 Paris un protocole transactionnel indemnitaire sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense de 2.750 euros TTC sera imputée sur la mission 340, chapitre 67, nature 678, rubrique 311, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**